



**HAL**  
open science

## Sciences Économiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (SESAM)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences Économiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (SESAM). 2009, Université Lille 1 - Sciences et technologies. hceres-02042112

**HAL Id: hceres-02042112**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042112>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n°73  
"Sciences économiques, sociales,  
de l'aménagement et du  
management (SESAM) "  
de l'Université Lille 1 –  
Sciences et Technologies de Lille



mai 2009

## Contexte général

Le projet de l'école doctorale "SESAM" correspond à une demande de renouvellement sans changement de périmètre par rapport à celui qui fut accrédité en juillet 2006, par le MESR, pour la période 2006 à 2009. Avec la demande d'association pour le prochain contrat quadriennal à cette école doctorale, de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lille (ENSAPL), cette ED regroupe l'ensemble de la formation doctorale du périmètre universitaire du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) intitulé "Université Lille Nord de France", validé par le MENSUR en juillet 2008. Cet ensemble correspond aux cinq domaines de formations doctorales suivantes : « économie », « gestion », « anthropologie sociologie et ethnologie », « géographie et aménagement » et « sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Cette école présente actuellement six domaines de formation, avec en plus de ceux cités précédemment, la préhistoire et la géographie physique, domaine porté par l'équipe de recherche FRE 2941 - PGQ (préhistoire, géographie physique), qui rejoint pour le prochain quadriennal l'UMR Halma-lpel et l'ED SHS de l'Université Lille Nord de France".

Au tout début du précédent quadriennal, les huit écoles doctorales du périmètre universitaire du PRES se sont réorganisées en six grandes écoles thématiques, chacune étant composée de laboratoires appartenant à l'ensemble "Lille Nord de France". Ce choix stratégique, porté par la conférence régionale des écoles doctorales, outil de gouvernance, correspond à la volonté d'affirmer la structuration thématique des formations doctorales, pluridisciplinaires à l'échelle régionale. Lors du prochain contrat, le projet de regroupement du Collège Doctoral Européen (CDE) et de la Conférence Régionale des ED (CRED) dans un collégium doctoral Lille - Nord de France, devrait être effectif.

Multidisciplinaire, l'Ecole SESAM a pour établissement principal l'Université Lille 1. Cette université représente la majorité des doctorants de cette école tout comme la majorité de son personnel habilité à diriger des recherches.

Elle s'appuie sur 10 unités de recherche reconnues par le Ministère de la recherche (8 EA et 2 UMR). Le laboratoire LACTH de l'ENSAPL, reconnu par la DAPA (Ministère de la culture) a demandé son rattachement.

La politique de formation de cette école est d'abord celle des laboratoires qui la composent et cette position n'évoluera guère comme l'indique le volet "projet" du dossier de contractualisation.

## Constats

- Administration et moyens de l'ED

Cette école est organisée selon le modèle dorénavant classique, un conseil, un bureau, une direction. Le soutien administratif ne correspond qu'à un seul poste de secrétariat, ce qui est faible par rapport à une école doctorale qui couvre toutes les universités de la région Nord-Pas-de-Calais.

Le bureau est l'organisme de pilotage de cette école. Il est composé du directeur, du responsable du développement des actions européennes et internationales, d'un chargé de mission professionnalisation et pour le quadriennal à venir, d'un chargé de communication et d'un correspondant carrière. La distinction entre la mission « professionnalisation » et la mission « carrière » n'est pas assez argumentée. Le rapport indique la présence de responsables de « groupes filières », groupes qui ne sont pas définis par le texte, mais qui doivent correspondre aux grandes thématiques scientifiques de cette école.

Le Conseil de l'ED comprend 26 membres : 12 représentants des unités de recherche, 1 IATOS, 5 doctorants, 7 personnalités extérieures à l'ED (soit 25 personnes, plus le directeur de l'ED). A ce jour, c'est-à-dire deux années après la création de cette école, tous les membres ne sont pas désignés (il manque 7 membres au titre des personnalités extérieures qui seraient proposées par les universités membres de l'école doctorale).



La présentation du conseil n'est donc pas complète. De plus la relation entre ce conseil et une structuration par filière n'est pas très clairement définie. La délégation de décision aux responsables de formations doctorales au sein des laboratoires tend à diluer la véritable gouvernance de l'ED (directeur + conseil) vers les équipes, ce qui doit être corrigé.

Le périmètre de cette école inclut 10 unités de recherche, 8 EA, 2 UMR (le LACTH reconnu par la DAPA a demandé son rattachement pour le nouveau quadriennal). La représentation des unités de recherche au sein du conseil n'est pas uniforme. Elle est liée au "poids" des unités de recherche, tant en nombre d'HDR que de thèses soutenues. C'est ainsi que quatre équipes n'avaient à ce jour qu'une voie consultative au sein du conseil.

Ce conseil dans sa configuration incomplète actuelle se réunirait trois fois par an. Le rapport d'activité ne mentionne pas de comptes rendus de ces réunions.

Cette école dispose de 9 bureaux en propre à Lille 1, dont 7 pour les doctorants, une salle informatique en libre accès avec accès à des bases de données. Les autres universités ne semblent pas offrir d'infrastructure particulière au delà de celles des unités de recherche. Cette différence est issue du poids représenté par Lille 1 au sein de l'école.

Le site Web de cette école est maintenant ouvert (<http://edsam.univ-lille1.fr/index.php?id=22>). Ce site présente l'essentiel du contenu et de l'organisation de cette école. Il présente notamment ce qu'apporte cette école à la formation doctorale et les séminaires de formation ouverts aux jeunes chercheurs.

L'ED dispose d'un budget qui avoisine les 40 000 euros. L'essentiel de cette dotation est consacré aux dépenses de fonctionnement de l'école avec deux postes principaux, la formation apportée par l'école doctorale et l'aide aux soutenances de thèses.

Concernant ce budget, le document n'apporte pas de précision particulière portant sur la contribution partagée de chacune des universités membres de l'ED, en fonction de leur importance relative et de leur politique de formation.

- Bilan quantitatif

Avec 286 doctorants à la rentrée 2008, cette ED n'est pas l'une des plus importantes de la région Nord-Pas-de-Calais, sur ce plan strictement quantitatif (par exemple, l'ED SHS présente pratiquement 2,5 fois plus de doctorants ce qui n'est en rien un signe de plus grande vitalité). Pour l'ED SESAM, avec 67 % en 2008-2009 des doctorants inscrits à Lille 1, cette école s'apparente à un réseau centré.

Le potentiel en encadrement doctoral est actuellement de 120 directeurs de thèse, avec à ce jour 80 encadrants effectifs. Sur ces 120 HDR, 20 ont une Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche. Les enseignants-chercheurs des laboratoires de l'ED étant au nombre de 340, la capacité d'encadrement doctorale des unités est donc plutôt bonne.

Le taux règlementé d'encadrement est de 8 doctorants par HDR, conformément aux règles communes des conseils scientifiques des universités de l'ED. Cette valeur pourra être jugée encore trop élevée, dès lors que les doctorants seraient à temps plein en formation doctorale.

Actuellement, le maximum atteint est de 12 doctorants pour l'un des enseignants-chercheurs, et le minimum de 0. Le taux moyen sur le potentiel en HDR est de 2,35. Ramené au nombre effectif d'HDR encadrants, ce taux est de 3,5 environ. Le co-encadrement est encore peu développé avec seulement 4 co-encadrements internationaux.

Le nombre de soutenances est respectivement de 27, 21 et 30 sur les années 2005, 2006 et 2007 soit un peu plus de 25 en moyenne par an. Ce nombre représente un peu moins de 10 % du stock des inscrits. Cela signifie que la durée moyenne est assez longue, si tous les inscrits soutiennent leur doctorat. Ces valeurs n'ont rien de spécifique par rapport à la formation doctorale dans le domaine des sciences sociales et humaines.

Le nombre d'abandons pour les seuls allocataires est de 5 constatés avant la période d'évaluation (2001 - 2003). Depuis il n'y a pas eu de nouveaux abandons. Pour les non allocataires, le nombre d'abandon n'est pas connu à ce jour.

La durée moyenne des thèses soutenues a baissé au cours de ces trois dernières années. Elle est passée de quasiment 6 ans à 4 ans et demi. Mais ce n'est qu'une valeur moyenne rapportée au seul effectif des soutenances.



Pour autant il indique une évolution positive, dès lors que le doctorat soit davantage défini comme un exercice de recherche qu'une accumulation et un traitement de connaissances. Cette durée qui peut-être jugée satisfaisante ne devra pas augmenter. La fin de l'allocation, si elle n'est pas suivie assez rapidement de la soutenance, peut conduire à fragiliser le processus de formation. Cela concerne plus directement un tiers des doctorants, les allocataires.

Alors que le standard de la durée de la formation doctorale est de trois années, il peut être envisagé de ne pas prendre cette valeur comme seul repère. Il conviendrait de distinguer deux catégories de doctorants, ceux détenteurs d'une allocation et ceux qui ont une autre activité professionnelle assurant leur salaire. Pour ces derniers, la durée est nécessairement plus longue que pour la première catégorie.

Cette meilleure gestion de la durée du doctorat doit se poursuivre en renforçant le contrôle aux inscriptions, sachant que cette école, comme pour la plupart en sciences sociales, doit s'orienter vers des inscriptions basées sur un projet de financement de la formation doctorale. Cet élément conduit alors à distinguer trois catégories d'étudiants en formation doctorale, ceux financés dans le cadre de leur formation par une allocation, ceux financés sur ressources propres des laboratoires ou départements de formation, et ceux qui par ailleurs, sont salariés.

- Encadrement et suivi

L'encadrement et le suivi du doctorant peuvent être organisés à partir de trois niveaux complémentaires, le laboratoire au sein duquel s'effectue le recherche, la filière de l'ED, entendue non pas comme domaine disciplinaire mais comme domaine scientifique cohérent et enfin, l'école doctorale. L'entretien avec les doctorants confirme que le doctorant est d'abord membre d'une unité de recherche, certes de façon différenciée selon les laboratoires.

L'école doctorale quant à elle intervient sous plusieurs formes. Elle a mis en place la charte des thèses, commune à toutes les ED des établissements co-accrédités du Nord-Pas-de-Calais. Cette charte est exhaustive.

Le bureau examine les demandes d'inscription en doctorat, attribue sur audition les allocations ministérielles et régionales. Comme les laboratoires sont représentés au sein de ce bureau, le choix de ces sujets pourrait être établi en fonction des politiques scientifiques de ces laboratoires. Mais comme le souligne le rapport, les sujets sont bien souvent établis par les doctorants, ce qui n'indique pas de politique particulière en matière de choix de sujet de thèse, liée à des politiques scientifiques de laboratoires, de filières, et d'école doctorale : «un HDR doit avoir accepté de diriger ses travaux (du doctorant)». Peu à pas d'informations est donné sur l'examen des demandes d'inscription formulées par les titulaires de master pro ou de diplômes étrangers.

L'encadrement par l'ED ne propose pas de réunion à l'inscription si ce n'est un accueil individuel par le directeur de l'école doctorale. En plus du travail de base des laboratoires, les filières sont le lieu d'organisation des journées de doctorants.

En ce qui concerne les critères de soutenance, cette école doctorale n'a pas de politique particulière, notamment en ce qui concerne la publication scientifique, l'acquisition de crédits ECTS liée aux compléments de formation à l'exercice de recherche, une prévalidation des résultats de la recherche, etc.

En ce qui concerne le suivi des docteurs, les études sont menées par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de Lille 1. L'étude faite porte sur les diplômés de 2003, 2004 et 2005. Les indications fournies n'indiquent pas le nombre total de réponses sur le nombre total de diplômés.

Quant à l'auto-évaluation, elle ne va pas au-delà de la connaissance des données basiques d'une ED (nombre d'inscrits, nombres de thèses soutenues, etc.).

- Financement des thèses

L'attribution des allocations se fait à partir de l'audition des candidats devant un jury composé de représentants de laboratoires et du directeur de l'école doctorale, donc sans experts extérieurs. L'ordre de classement des filières est respecté. Les candidats qui cherchent à financer leur doctorat par une allocation ont accès à l'information diffusée par les laboratoires et l'ED via les services recherche et des études doctorales. Les pages Web du site de l'école sont actuellement peu documentées à ce niveau.

Le nombre d'allocations attribuées par année oscille autour de la dizaine. Ce nombre qui peut paraître réduit devrait d'être comparé au nombre d'allocations que la formation pourrait avoir en fonction des débouchés liés au



doctorat (postes de l'enseignement supérieur et de la recherche ouverts au recrutement, autres débouchés). Quoiqu'il en soit, il reste actuellement comparable à ce que gère bien des écoles doctorales du même type.

Le document indique qu'un tiers des inscrits au cours des deux dernières années ont une allocation. Les 22 allocations attribuées au cours des années 2006 et 2007 se répartissent comme suit :

- Allocations de recherche MESR, 9.
- Conventions CIFRE, 2.
- Allocations doctorales organismes, 2.
- Financements MAE et financements pour doctorants étrangers, 6.
- Allocations doctorales versées par le conseil régional, 3.

Un tiers des inscrits est salarié et le dernier tiers n'a pas de ressources connues. L'ED n'exige pas de seuil minimum de financement au moment de l'inscription. Le nombre de doctorants sans ressources connues est donc assez élevé. Il conviendrait de le réduire afin que la formation doctorale puisse se consolider plus encore.

Enfin, 47 % des doctorants ont la nationalité française. Parmi les 53 % d'étrangers, 36 % viennent du continent africain. Le croisement entre l'origine des doctorants et le financement des doctorants devrait être mieux établi afin de consolider la politique de cette école.

#### • Formation

Le document de demande de contractualisation et l'audition indiquent que "l'action de l'école doctorale ne vient pas se substituer à celle de ses laboratoires constitutifs, lesquels demeurent le premier lieu de socialisation du doctorant. La définition du sujet de recherche, l'insertion du doctorant dans une équipe, la réunion des moyens matériels, le suivi régulier de l'avancée des travaux, sont ainsi de la responsabilité du laboratoire et de ses directeurs de recherche". Ce positionnement, explicite, indique bien le rôle attribué à l'école doctorale qui apporte un complément à l'action traditionnelle des laboratoires en matière de formation doctorale.

Une partie de ce complément est optionnel : le suivi de modules de formation, complémentaires à l'exercice de recherche n'est pas obligatoire ; ce sont les doctorants eux-mêmes qui choisissent ou ne choisissent pas de suivre tel ou tel module. Ce suivi doit probablement être de facto restreint à la part des doctorants qui ont une allocation. On ne comprend alors pas bien pourquoi un équivalent ECTS est attribué aux séminaires méthodologiques dès lors qu'aucune obligation de suivi est la règle et non comptabilisée la formation complémentaire suivie par le doctorant.

Ces séminaires méthodologiques sont ceux de masters, ouverts aux doctorants, ce qui tend à diluer la politique de formation de niveau doctorat avec celle du niveau M2R. En complément à ces séminaires, la formation proposée s'articule autour de deux axes. Le premier correspond à ce que propose les laboratoires eux-mêmes, séminaires ouverts à l'ensemble des doctorants. Le second est un approfondissement de la compétence linguistique, mis en place au niveau de l'ensemble des écoles doctorales.

L'organisation de journées scientifique est de la responsabilité des laboratoires. L'école doctorale n'est donc pas un acteur principal en ce domaine et l'ensemble des laboratoires n'élabore pas une politique commune en ce domaine.

La formation inclut la participation aux doctorales, organisées annuellement depuis 1997. Ces doctorales mettent l'accent sur l'insertion professionnelle avec une large participation d'intervenants professionnels.

Ce dispositif de formation qui reste largement basé sur la contribution des laboratoires, mériterait d'être questionné par l'école doctorale, à partir d'une définition plus précise de ce qu'est aujourd'hui et ce que sera demain la formation doctorale. Cette offre de formation est de plus, contrainte par la dimension multisite de l'école.



- Ouverture nationale et internationale

Pour deux tiers, les doctorants inscrits en 2008 sont issus de masters des universités du périmètre de l'école doctorale. Un quart provient de masters nationaux autres et 7 % des doctorants ont obtenu un master à l'étranger. En 2008, les cotutelles internationales étaient au nombre de quatre (Allemagne, Pologne, Tunisie). Ce nombre s'est accru avec aujourd'hui 15 cotutelles ou co-directions internationales. Cette ouverture est donc satisfaisante. En ce qui concerne les liens avec les autres établissements, rappelons que cette ED est régionale et associe les six universités de la région Nord-Pas-de-Calais.

Sur les 53 % de doctorants étrangers, seuls 5 % sont d'origine européenne. Ce nombre ne reflète pas la position géographique de cette ED qui est membre d'un collège doctoral européen qui regroupe les six écoles doctorales du Nord-Pas-de-Calais (<http://cde.univ-lille1.fr>) et qui vise à développer une politique commune et surtout tout un ensemble d'aides aux projets européens des étudiants de ces ED dont l'ED SESAM.

En plus ou avec les relations scientifiques internationales développées par les laboratoires de recherche membres de cette école, il ne semble pas qu'elle mène à une activité spécifique d'ouverture internationale.

## Projet

Sans changement de son périmètre pour le prochain quadriennal, mais avec la demande d'association de l'Ecole d'Architecture de Lille, légitimée par la volonté de développer des liens avec les laboratoires de la filière géographie aménagement et la formation doctorale liée à cette filière, le but de l'école doctorale SESAM est de poursuivre la politique qui fut jusqu'alors menée sans en modifier les orientations ni les cadres principaux. Le projet de cette école est donc essentiellement liée à la poursuite de ses activités actuelles et la conservation de son organisation.

La politique de formation des doctorants suivie jusqu'alors ne sera pas modifiée. Elle sera complétée par trois actions. Il s'agit d'une action de formation à l'utilisation des bases de données bibliographiques sans que l'on sache si cette formation sera obligatoirement suivie. Le développement de l'ouverture pluridisciplinaire tout comme l'approfondissement de la formation disciplinaire sont recherchés. Les modalités de mise en œuvre relèvent en grande partie du volontariat des doctorants.

Enfin, la question de l'insertion professionnelle est posée. Il devrait être demandé à chaque doctorant au moment de son inscription, la définition d'un plan de carrière.

## Conclusion

- Points forts :

- Un profil scientifique qui sans être totalement homogène permet une organisation en filières relativement homogènes : économie, gestion, anthropologie, sociologie et ethnologie, géographie et aménagement, et en complément, sciences et techniques des activités physiques et sportives.
- Cette école doctorale fait partie d'un ensemble régional totalement réorganisé et situé au niveau du PRES.
- Un taux de doctorants par HDR satisfaisant.
- Un effort de réduction de la durée de la formation doctorale.



- Un adossement recherche de qualité.
  - Des conditions de travail des doctorants (rencontrés) satisfaisantes avec accueil par les laboratoires, les infrastructures offertes par l'école doctorale, une salle commune et neuf bureaux complémentaires.
- Points faibles :
- Le conseil de l'ED est non conforme au texte de 2006 : jusqu'à ce jour, pas d'extérieurs ni du monde scientifique ni du secteur industriel et socio économique ; un conseil dont le rôle semble peu défini.
  - La durée moyenne du doctorat est à mieux établir en fonction des types de doctorants (allocataires et professionnels). Et le rôle de l'école doctorale est à mieux définir en fonction de la variété de ses étudiants.
  - L'implication de l'école doctorale dans la formation du doctorant est faible, au-delà du rôle classique des laboratoires.
  - La gestion de l'attribution des allocations n'est pas assez ouverte, c'est-à-dire aujourd'hui décidé par un jury sans personnalités scientifiques extérieures aux laboratoires de recherche.
  - Les demandes d'inscriptions en thèse ne semblent pas suffisamment renvoyées à une politique scientifique de laboratoire, de filière et d'école doctorale ; a priori le candidat propose un sujet et recherche son encadrant.
  - Une faible lisibilité entre la direction, le bureau, le conseil et les filières, structure de gouvernance problématique : les laboratoires restent le lieu essentiel de la décision au niveau de la formation doctorale.
  - Une faible lisibilité de l'implication du réseau d'universités dans le fonctionnement de l'école doctorale : quel est le rôle du collège doctoral européen au niveau de l'attribution des supports d'allocations ?
  - Pas de validation des parcours de formation : les crédits ECTS ne sont pas utilisés ni répartis. Ce point ne permet pas véritablement de s'orienter vers une inscription de cette formation dans des processus de formation avec mobilité.
  - La politique de formation n'est pas véritablement définie au niveau de l'ED. Il y a une offre, mais fondée en partie sur l'utilisation de modules de formation des M2R. Ceci ne permet pas d'identifier un véritable programme de formation avec crédits ECTS au niveau D.
  - Pas d'évaluation du résultat de la formation doctorale.
- Commentaire et recommandations :

Alors que les enjeux sont forts en matière de formation doctorale et qu'ils nécessitent une évolution du contenu et des structures, cette école doctorale reste en deçà de ce qui peut être attendu. Plusieurs recommandations devraient être suivies dans ce sens :

- Rétablir une réelle gouvernance de l'ED avec constitution complète du conseil de l'ED et application des domaines d'intervention de la gouvernance de l'ED (directeur d'ED et conseil de l'ED) en référence à l'application des domaines d'action spécifiés dans l'arrêté de 2006. La gouvernance de l'ED doit être distinguée de celle des laboratoires.
- S'appuyer sur une politique de formation explicite et lisible au niveau doctorat avec un programme de formation couvrant au moins les deux premières années de thèse et permettant de valider en crédits ECTS le parcours doctoral à l'issue de la soutenance en D3.
- Mieux définir l'apport spécifique de l'ED par rapport aux laboratoires et aux masters, en fonction d'une explicitation de l'évolution de la formation doctorale.
- Mettre en place un suivi de la formation qui se caractérise par le système des ECTS, de la thèse au compléments de formation.
- Accentuer la politique d'ouverture internationale de l'ED.
- Renforcer la politique de communication et d'information.





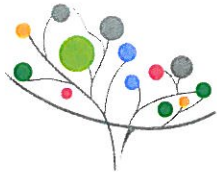
# Notation

- Qualité de l'adossé scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : C
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

# Observations de l'établissement





Université Lille Nord de France

Pôle de Recherche  
et d'Enseignement Supérieur

1 bis rue Georges Lefèvre - 59044 Lille Cedex  
Tel. +33 (0) 320 298 560  
Fax +33 (0) 320 298 564

Lille, le mercredi 24 juin 2009

Le Président à

Monsieur Alain MENAND  
Directeur de la section des  
formations et des diplômes  
Agence d'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement  
Supérieur (AERES)  
20, rue Vivienne  
75002 PARIS

N/Réf. : CS/PMR/SD/09/06/3  
V/Réf. : EVAL-ED-SESAM

**Objet : Observations sur le Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°73  
« Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management » dirigée  
par le Directeur Alain DESREUMAUX**

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour la qualité du rapport fourni à la suite de l'expertise de cette école doctorale.

Au titre du PRES conformément à la décision de son Conseil d'Administration en date du 22 juin 2009 et en accord avec le Président de l'établissement porteur de l'école doctorale susvisée, j'ai le plaisir de vous transmettre les observations du directeur. Je n'ai aucune remarque particulière à formuler en complément de celles qu'il a exprimées dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Pr. Christian SERGHERAERT**





La configuration actuelle de l'école doctorale SESAM résulte de la transformation des écoles doctorales des établissements de la région Nord Pas de Calais réalisée au cours du contrat quadriennal 2006-2009. Cette restructuration, qui a transformé l'école doctorale SESAM en école pluri-établissements, est devenue effective à compter de la rentrée universitaire 2007-2008. D'autre part, un changement de direction de l'école doctorale SESAM est intervenu à compter du 1/11/2007.

Ces deux éléments font de l'école doctorale SESAM une école en évolution, dont tous les dispositifs d'organisation et de gouvernance ne sont pas finalisés et ne pouvaient véritablement l'être, compte tenu des moyens administratifs disponibles, à la date de rédaction du rapport d'activité, soit octobre 2008. Ce sera évidemment fait, s'agissant notamment de la structure de gouvernance, pour le démarrage du prochain contrat quadriennal.

Ces éléments de contexte méritaient d'être rappelés avant de commenter les remarques du comité d'évaluation, que je remercie au passage pour l'importance et l'intérêt du travail réalisé.

De façon synthétique, ces remarques peuvent être regroupées en deux rubriques principales renvoyant respectivement à la gestion administrative ou courante de l'école doctorale et à sa politique.

Sur le plan de la gestion administrative, il convient de prendre en compte les moyens dont l'école dispose actuellement pour son fonctionnement (hors moyens financiers et en locaux), à savoir :

- une secrétaire, non titulaire, sur emploi de catégorie C, et dont une partie du temps de travail est consacrée à la tenue du secrétariat administratif de plusieurs formations de la Faculté de sciences économiques et sociales de l'université Lille 1 ;
- un directeur, ne bénéficiant d'aucune décharge de service, affecté à l'IAE de Lille dont les locaux se situent hors du campus où est localisé le secrétariat de l'école doctorale, et simultanément directeur-adjoint d'un des principaux laboratoires de l'école (le LEM, UMR 8179) ainsi que membre de la section 6 du CNU.

Cette faiblesse des moyens administratifs, relevée par le comité, constitue pour le moins un frein au développement des activités courantes de l'école doctorale : gestion de l'information et de la communication, réponse aux différentes enquêtes ministérielles, entretien et mise à jour du site web, développement de l'outil statistique pour le suivi des doctorants et l'auto-évaluation de l'école, organisation, d'un point de vue logistique pour une école pluri-établissements, de journées scientifiques propres à l'école, etc. Cette situation est en partie partagée par les différentes écoles doctorales de la région Nord Pas de Calais. Au cours de l'année 2008, la coordination des directeurs des écoles doctorales régionales a attiré l'attention des responsables d'établissement sur ce point et formulé des demandes et des propositions d'amélioration, dans la logique d'une nécessaire mutualisation des moyens. Cette question devrait être désormais reprise par les instances dirigeantes du Pres Université Lille Nord de France, dont la création a été officialisée en janvier 2009.

Un second ensemble de remarques renvoie à la politique de l'école doctorale SESAM. Celle-ci repose sur deux principes fondamentaux.

Le premier a trait aux rapports qu'il convient d'établir entre l'école elle-même et les laboratoires qui lui sont rattachés. Ces laboratoires, leurs compétences scientifiques reconnues et leur potentiel d'encadrement doctoral, constituent le socle de l'école doctorale et sa première richesse. Les rapports entre l'école et les laboratoires ne peuvent évidemment ressortir à une logique de préséance, encore moins d'opposition, mais de coopération et de complémentarité. En particulier, l'école doctorale ne prétend pas se substituer aux laboratoires mais, d'une part, faire ce que ces derniers ne peuvent faire isolément (par exemple en matière d'ouverture pluridisciplinaire et d'acquisition par le doctorant d'une culture élargie), d'autre part, être une instance de conception, de partage et de diffusion de "bonnes pratiques" en matière d'encadrement des doctorants. A contrario, l'école Sesam ne prétend pas faire ce qu'elle n'a pas vocation à faire en raison de son caractère pluridisciplinaire et pluri-établissements, à savoir définir une politique scientifique entendue comme expression programmatique d'un projet ou d'un ensemble de projets de recherche. S'investir sur ce plan ne ferait qu'ajouter de façon très superficielle un niveau de définition de politique scientifique à tous ceux qui existent déjà : le laboratoire, l'équipe au sein du laboratoire, l'établissement, la Maison Européennes des Sciences de l'Homme et de la Société, le Pres, etc.

Le second principe concerne la conception de la formation doctorale et sa finalité, au-delà du développement d'une expertise scientifique dans une thématique de recherche. Ce principe est celui de la reponsabilisation du doctorant et de l'apprentissage de l'autonomie qui doit être, en plus des compétences scientifiques, l'une des qualités détenues à l'issue du parcours doctoral quelle que soit la nature du projet professionnel que se donne le doctorant. Bien évidemment, le développement de cette qualité ne se conçoit pas sans un accompagnement conjoint par le laboratoire de rattachement et la direction de l'école doctorale.

De ces deux principes découlent les règles de fonctionnement de l'école Sesam, dont certaines n'ont sans doute pas été suffisamment explicitées et justifiées dans le bilan et le projet de l'école et au cours de la visite du comité. Ces règles jalonnent le parcours du doctorant, depuis son recrutement jusqu'à la soutenance de sa thèse.

En matière de recrutement, le rôle du laboratoire et de ses équipes constitutives est essentiel pour ce qui est de la définition des sujets de thèse. Cette définition se fait sur la base des thématiques et des programmes de recherche des laboratoires ainsi que des compétences avérées des encadrants potentiels. Cette règle trouve facilement à s'appliquer pour les candidats issus des masters délivrés par les universités accréditées auprès de l'école doctorale et auxquels les laboratoires sont étroitement associés. Elle vaut également pour les postulants issus d'autres universités qui sont invités, par le direction de l'école doctorale, à prendre connaissance des thématiques et programmes de recherche des laboratoires et à définir, avec les responsables de ces derniers, un projet doctoral en phase avec les politiques scientifiques affichées. L'information sur le contenu de ces politiques et sur les programmes de recherche est largement disponible via les sites web des laboratoires et relayée par le site spécifique de l'école doctorale. Dans tous les cas, le directeur de l'école doctorale est garant de la bonne insertion du doctorant dans une équipe de recherche et de l'articulation de son projet avec les thématiques de cette équipe. L'entretien individuel que le directeur de l'école doctorale mène avec chaque nouveau doctorant joue à cet égard un rôle essentiel. Cet entretien est également le moment privilégié pour examiner le projet professionnel du doctorant, exposer les exigences d'une formation doctorale et étudier les modalités matérielles, notamment financières, de réalisation de la thèse.

L'attribution des allocations de recherche (désormais contrats doctoraux) suit cette même logique pour ce qui est du choix des sujets. Le déroulement du concours, avec la diffusion des projets des candidats aux membres du jury, l'audition des candidats et les débats qui s'instaurent lors de la délibération finale, joue de façon très explicite ce rôle de mise en cohérence des sujets et des politiques scientifiques des laboratoires. Au-delà, les choix opérés par le jury, sous l'autorité du directeur de l'école doctorale, sont prioritairement basés sur la qualité des projets et sur l'appréciation des capacités et des compétences des candidats.

En matière de formation des doctorants, la politique de l'école doctorale est celle d'un programme défini de manière souple et spécifique, selon les besoins liés au parcours initial de chaque doctorant et à la progression de son projet de recherche. Cette politique vaut pour ce qui est de la formation académique comme pour la préparation à l'insertion professionnelle. Le parcours de formation gagne, en effet, à être individualisé plutôt que standardisé indépendamment des parcours antérieurs de plus en plus diversifiés des doctorants et du temps dont ils disposent, lequel est notablement lié aux modalités de financement de leur doctorat.

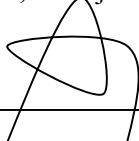
Le rôle des laboratoires, et plus particulièrement des directeurs de thèse, est évidemment essentiel dans la définition de ce parcours individualisé. Mais l'école doctorale joue à plein son rôle en organisant et en finançant un ensemble d'actions de formation offrant cette opportunité de définition de parcours individualisés et spécifiques. C'est notablement le cas pour ce qui est de la formation méthodologique avec une offre large de séminaires spécifiques à l'école doctorale, et pour les actions de préparation à l'insertion professionnelle que les laboratoires ne peuvent organiser eux-mêmes. Le projet de l'école est d'actualiser et d'enrichir constamment cette offre de formation.

Si, relativement à ce parcours de formation, l'école doctorale joue un rôle d'incitation et non d'imposition ou de contrainte vis-à-vis des doctorants, elle relaie les exigences des laboratoires et des directeurs de thèse. Les bilans demandés aux doctorants, conjointement par les laboratoires et l'école doctorale, en matière de progression du travail doctoral et de suivi des actions de formation, conditionnent les avis pour la réinscription en doctorat et jouent ainsi un rôle de suivi et de contrôle du parcours du doctorant. Il en est de même pour ce qui est de leur participation aux colloques, à laquelle l'école doctorale contribue financièrement, et pour leurs réalisations en matière de communications et de publications. Les incitations à communiquer et à publier sont évidemment bien présentes dans les laboratoires et relayées par l'école, en particulier pour les doctorants dont le projet professionnel ressortit à la carrière académique.

La direction de l'école doctorale et son secrétariat sont actuellement engagés dans la mise au point d'un dispositif d'enregistrement et de formalisation plus explicites des séminaires de formation, de recherche et de préparation à l'insertion professionnelle suivis par le doctorant, ainsi que de ses réalisations en matière de communications et de publications, qui permettra l'établissement d'un livret attestant de l'ensemble de son parcours au sein de l'école doctorale.

L'enrichissement du dispositif de suivi, les projets d'élargissement de l'offre de formation, ainsi que l'ensemble des remarques et recommandations du comité d'évaluation, seront évidemment discutés au sein du conseil de l'école doctorale pour orienter l'action de l'école en vue du prochain contrat quadriennal.

Lille, le 26 juin 2009



---

Alain Desreumaux  
Directeur de l'école doctorale SESAM